
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 4 juin 2025 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement

AUTRE PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Monsieur Simon DESLAURIERS, Lieutenant, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 3

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA25 28 083

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mercredi 4 juin 2025, en retirant l'item 20.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Annonces du maire

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue à la séance du conseil d'arrondissement et invite les conseillères et conseillers à se présenter.

Le maire débute en faisant une mise à jour au sujet des travaux sur le pont et informe l'assemblée de l'horaire des travaux d'asphaltage et les entraves occasionnelles qui seront à prévoir.

Par la suite, le maire rappelle la tenue de festivités à l'occasion de la fête nationale. Les célébrations auront lieu le 23 juin dès 17 h au parc Eugène-Dostie. Des structures gonflables seront sur le site pour les jeunes, une zone gourmande, un marché d'artisans, de la musique et des feux d'artifice clôtureront la soirée. Le maire invite les citoyennes et citoyens à venir en grand nombre.

Ensuite, le maire dit quelques mots sur la réforme du réseau bus dans l'arrondissement. Des nouveaux parcours de la STM sont présentement en développement et seront mis en place lorsque certaines conditions seront remplies. Il précise que la STM a besoin de données sur l'usage anticipé des nouveaux parcours des lignes d'autobus et que l'offre de service de bus sera modulée en tenant compte, notamment de la croissance démographique dans l'arrondissement.

Finalement, il mentionne le bruit causé en soirée par les travaux de construction sur le pont et les inconvénients pour les résidents à proximité. Il demande aux citoyens de faire preuve de patience.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Le maire d'arrondissement invite monsieur Simon Deslauriers, lieutenant au poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal à débiter sa présentation.

M. Deslauriers aborde le volet sécurité routière en mentionnant que le PDQ 3 a participé à l'opération nationale concertée « Partage de la route » du 25 avril au 1^{er} mai, invitant les conducteurs à la présence d'usagers vulnérables sur les routes et à faire preuve de vigilance et de courtoisie tout en sensibilisant les autres usagers au respect des règles et à l'adoption de bons comportements. Il poursuit en mentionnant l'*Opération Tacot* qui a eu lieu le 9 avril et qui consiste en une vérification visuelle des véhicules routiers. Le 6 mai dernier, se tenait la journée corporative piétons et vélos. Aussi, plusieurs opérations en lien avec les capacités affaiblies au volant ont été réalisées depuis le début de l'année.

Finalement, il annonce qu'une opération nationale concertée concernant les places de stationnement réservées aux handicapés est en cours.

Il informe l'assemblée de l'arrivée d'un nouvel agent au PDQ 3 qui sera affecté à la sécurité routière pour bonifier les services à la population.

En ce qui a trait à la criminalité, la section stupéfiants ouest a procédé à une perquisition dans le secteur qui a mené à des arrestations et à la saisie d'armes à feu et de drogues. Concernant les vols de bijoux qui ciblaient particulièrement les personnes âgées, le groupe projet ouest a procédé à des arrestations et à la saisie de plusieurs bijoux.

Un agent validateur d'informations a été ajouté au PDQ3, son rôle étant de faire un suivi de la criminalité et des incivilités du secteur auprès des patrouilleurs de la division des enquêtes et du renseignement et permet de faire avancer des enquêtes et des plaintes formulées par des citoyens.

Pour le volet communautaire, la vente annuelle de repas fèves au lard a battu des records pour le nombre de repas vendus. Des agents du PDQ3 ont aussi participé au tournoi de hockey organisé par l'organisme Perspective communautaire en santé mentale (PCSM).

Aussi, comme à l'habitude, des présentations en sensibilisation ont été effectuées dans les écoles du secteur. Finalement, les policiers à vélo et les cadets sont maintenant en fonction pour la saison estivale.

Avant de débiter la période de questions, le maire invite le coordonnateur de la sécurité publique, M. Alexandre Héroux à faire état des principales activités en cours.

Le coordonnateur rappelle la présence des patrouilleurs de la sécurité publique aux abords du pont pour assurer notamment une meilleure fluidité. Il informe les citoyens de travaux de construction de nouvelles conduites d'eau potable au coin des boulevards Jacques-Bizard et Pierrefonds débutant ce mois-ci et pour une durée de 10 semaines. Ensuite, il annonce l'acquisition de deux nouveaux vélos par le Service; deux patrouilleurs sillonneront les rues et les parcs de l'arrondissement. Finalement, il signale que le service de la sécurité publique mettra l'accent, dans les prochaines semaines, sur la propreté de l'arrondissement.

CA25 28 085

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 27 mai 2025.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 27 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1252714009

CA25 28 086

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :

- des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme des mardis 15 et 29 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.09 1252714007

CA25 28 087

Déposer au conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève le Rapport final consolidé : Sondage populationnel et consultation publique, réalisé dans le cadre de l'étude sur la pratique récréative et l'utilisation des installations dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève en 2024.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De déposer au conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève le Rapport final consolidé du Sondage populationnel et de la consultation publique réalisé par la firme *Segma Recherche* dans le cadre de l'étude sur la pratique récréative et l'utilisation des installations dans l'arrondissement tenue entre juillet et octobre 2024.

De déposer au conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève les Faits saillants des consultations des organismes reconnus tenues en décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1254364015

CA25 28 088

Augmenter le montant des incidences de 42 041,83 \$ taxes et 10% de contingences inclus, majorant ainsi le montant total incident de 18 700 \$ à 60 741,83 \$, pour des services professionnels de surveillance des travaux et le contrôle qualité dans le cadre du contrat octroyé à Construction Larotek inc., pour des travaux de construction de dalles de trottoirs - refonte du réseau de la STM (appel d'offres sur invitation 2025-STM).

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. d'autoriser un montant total incident supplémentaire de 42 041,83 \$ incluant taxes et 10% de contingences, majorant ainsi le montant total incident de 18 700 \$ à 60 741,83 \$, pour des services professionnels de surveillance des travaux et le contrôle qualité, dans le cadre du contrat octroyé à Construction Larotek inc., pour des travaux de construction de dalles de trottoirs - refonte du réseau de la STM (appel d'offres sur invitation 2025-STM);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1250543005

CA25 28 089

Accorder un contrat à Pavage Multipro inc. pour des travaux de planage et revêtement de différentes rues à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 675 176,05 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 587 109,61\$ + contingences (15%): 88 066,44 \$) - Appel d'offres public # 2025-01-SUM (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. d'accorder à Pavage Multipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de planage et revêtement de différentes rues à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 675 176,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2025-01-SUM);
2. d'autoriser une dépense de 88 066,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1250543008

CA25 28 090

Octroyer un montant de 6 250 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Le conseiller d'arrondissement monsieur Alain Wilson, déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'affecter un montant de 6 250 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, comme suit :

Association de soccer de L'Île Bizard	2 000,00 \$
Centre des arts de la scène Pauline-Julien	1 250,00 \$
Association de Ringuette de Pierrefonds, Dollard, Île Bizard	1 000,00 \$
Fondation du Cégep Gérald-Godin	1 000,00 \$
Association régionale de Kin-Ball Montréal	500,00 \$
Club les Moineaux de L'Île	500,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.03 1254364013

20.04 RETIRÉ

CA25 28 091

Statuer sur l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'Escouade dédiée aux établissements d'hébergement touristique pour l'application de toute disposition d'un règlement de zonage et d'un règlement en matière de permis et certificats adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) relative aux établissements d'hébergement touristique, à l'exception des dispositions applicables aux hôtels, gîtes, hôtels-appartements, auberges de jeunesse et camping, et ce, pour la délivrance de constats d'infraction.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève accepte l'offre du Plateau Mont-Royal, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'application de toute disposition d'un règlement municipal adopté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) relative aux établissements d'hébergement touristique, à l'exception des dispositions applicables aux hôtels, gîtes, hôtels-appartements, auberges de jeunesse et camping, et ce, pour la délivrance de constats d'infraction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1257905009

CA25 28 092

D'entériner l'achat de 3 billets pour la participation du cabinet de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au Tournoi de golf annuel du Complexe Sportif St-Raphaël - Montant de 740 \$ - Budget de fonctionnement.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'entériner l'achat de 3 billets pour la participation du cabinet de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au Tournoi de golf annuel du Complexe Sportif St-Raphaël - Montant de 740 \$ - Budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1256983003

CA25 28 093

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1252714006

CA25 28 094

Autoriser la présence de services alimentaires et d'artisans locaux sur le site des festivités lors des célébrations de la Fête nationale du Québec de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le lundi 23 juin 2025.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'autoriser la présence de services alimentaires et d'artisans locaux sur le site des festivités lors des célébrations de la Fête nationale du Québec de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le lundi 23 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1254364010

CA25 28 095

Autoriser deux (2) organismes reconnus de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à opérer des kiosques de vente au parc Eugène-Dostie lors des activités de célébration de la Fête nationale du Québec de l'arrondissement, le lundi 23 juin 2025, dont tous les profits des ventes serviront au financement de la guignolée 2025, au soutien d'urgence des familles défavorisées et au soutien à la qualité de vie des citoyens vivant avec un handicap.

Le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley, déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'autoriser deux (2) organismes reconnus de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à opérer des kiosques de vente au parc Eugène-Dostie lors des activités de célébration de la Fête nationale du Québec de l'arrondissement, le lundi 23 juin 2025, dont tous les profits des ventes serviront au financement de la guignolée 2025, au soutien d'urgence des familles défavorisées et au soutien à la qualité de vie des citoyens vivant avec un handicap.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

30.05 1254364009

CA25 28 096

Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace, de gymnase et de salles de juillet 2025 à juin 2026, pour un montant mensuel ajusté à l'IPC de 74 994,40 \$ taxes incluses (899 932,78 \$ annuellement).

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

- D'autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace, de gymnase et de salles de juillet 2025 à juin 2026, pour un montant mensuel ajusté à l'IPC de 74 994,40 \$ taxes incluses (899 932,78 \$ annuellement);

- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1254364011

CA25 28 097

Autoriser le dépôt de demandes dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'autoriser le dépôt de demandes dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.07 1256983005

CA25 28 098

Règlement numéro CA28 0011-08 modifiant le Règlement sur le permis et certificats CA28 0011 à l'effet de modifier des notions visant les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (CA28 0011-8) »

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Richard BÉLANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro CA28 0011-08 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1257905008

CA25 28 099

Règlement numéro CA28 0023-51 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier les notions sur les établissements d'hébergement touristique.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley et dépôt du premier projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage à l'effet de modifier les notions sur les établissements d'hébergement touristique (CA28 0023-51) ».

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BÉLANGER

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-51 modifiant le règlement de zonage à l'effet de modifier les notions sur les établissements d'hébergement touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1257905007

CA25 28 100

Règlement numéro CA28 0015-07 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA28 0015 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à l'effet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (CA28 0015-07) ».

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BÉLANGER

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro CA28 0015-07 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1257905006

CA25 28 101

Règlement numéro CA28 0024-15 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement de lotissement à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BÉLANGER

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro CA28 0024-15 modifiant le Règlement de lotissement à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1257905005

CA25 28 102

Règlement numéro CA28 0023-50 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro CA28 0023-50 modifiant le Règlement de zonage à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1257905004

CA25 28 103

Abroger le Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0081).

ATTENDU l'avis de motion donné du projet de règlement « Règlement abrogeant le règlement CA28 0081 relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève », à la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2025 par sa résolution CA25 28 073;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2025 par sa résolution CA25 28 073;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'adopter, le règlement intitulé: « Règlement abrogeant le règlement CA28 0081 relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève » - CA28 0086.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1254364005

CA25 28 104

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement de l'enseigne sur pylône à l'adresse sise au 3, rue Lachapelle correspondant au lot numéro 4 295 499 du cadastre du Québec.

La conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand, déclare avoir un intérêt dans ce dossier, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de l'enseigne sur pylône à l'adresse sise au 3, rue Lachapelle correspondant au lot numéro 4 295 499 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.07 1259606013

CA25 28 105

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'installation d'une enseigne sur marquise à l'adresse sise au 610, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec.

La conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand, déclare avoir un intérêt dans ce dossier, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'installation d'une enseigne sur marquise à l'adresse sise au 610, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.08 1259606012

CA25 28 106

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer l'enseigne sur pylône et l'enseigne sur marquise à l'adresse sise au 353A, rue Cherrier correspondant au lot numéro 4 299 026 du cadastre du Québec.

La conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand, déclare avoir un intérêt dans ce dossier, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de l'enseigne sur pylône et de l'enseigne sur marquise à l'adresse sise au 353A, rue Cherrier correspondant au lot numéro 4 299 026 du cadastre du Québec, sous condition :

- d'ajouter du relief sur l'enseigne apposée sur le bâtiment.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.09 1259606011

CA25 28 107

Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 juin 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 juin 2025 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1254364008

CA25 28 108

Entériner l'entente de principe intervenue entre l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), en regard des 17 points de négociation prévus à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'entériner l'entente de principe intervenue entre l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), en regard des matières locales prévues à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal;

D'autoriser le maire d'arrondissement, le directeur d'arrondissement, le directeur des travaux publics, la conseillère en ressources humaines et l'agente conseil en ressources humaines à signer, au nom de l'arrondissement, tout document relatif à cette entente, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1258672001

CA25 28 109

Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

De désigner, le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour la période du 4 juin au 2 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1252714008

Dépôt de documents

- Pétition contre la modification et/ou l'ajout de trajets d'autobus de la STM dans le quartier Val-des-Bois (Rues Chevrement et Bellevue);
- Résolutions du comité de démolition pour le 16500 et 16530, boul. Gouin Ouest

Avril 2025

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire;
- Liste des virements budgétaires – PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus de golf;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA25 28 110

Levée de la séance

Il est proposé par Doug HURLEY
 appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :
De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 4 juin 2025 à, 20 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Douglas HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2025.